



**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR LE COMMERCE**

1<sup>ère</sup> demande

Reconduction

Modification

**1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ETABLISSEMENT : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

N° DE TÉLÉPHONE : ...../ ou ...../

N° DE SIRET ..... N° APE .....

RESPONSABLE : .....

COURRIEL : .....@.....

N° DE TÉLÉPHONE : ...../ ou ...../

**2 – NATURE DU PROJET**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**3 – LISTE DU MOBILIER**

Nombre	Mobilier ou matériel	Descriptif technique et/ou dimensions...
	TABLE(S)	
	CHAISE(S)	
	PARASOL(S)	
	MEUBLE DE RANGEMENT (TYPE VAISSELIER)	
	AUVENT	
	ÉTALAGES	
	CONGÉLATEUR(S) et/ou RÉFRIGÉRATEUR(S)	
	MACHINE À GLACE	
	APPAREIL DE CUISSON	
	AUTOMATE DISTRIBUTEUR	
	JARDINIÈRE(S)	
	CHEVALET(S)	
	ESPACE FUMEUR	
	FLAMME PUBLICITAIRE	
	PRÉSENTOIR(S) JOURNAUX	
	AUTRES	



Déclaration à renvoyer à :  
**MAIRIE DE BRON**  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN  
Place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON CEDEX  
Courriel : commerces@ville-bron.fr  
Votre interlocutrice : Martine KHENNICH – Ligne directe 04 72 36 14 94

## 4 – Pièces à fournir

- L'attestation d'assurance responsabilité civile du commerce.
- La photocopie du document d'identité du déclarant.
- Un plan d'installation, permettant de situer l'ensemble des éléments déposés sur le domaine public.

## RÈGLES D'USAGE

### Cette autorisation à un caractère :

- **Personnel**, elle ne peut être cédée, louée ou vendue à l'occasion d'une mutation du commerce.
- **Révocable**, elle peut être suspendue ou retirée à tout moment sans contrepartie.
- **Précaire**, elle n'est valable que pour une durée déterminée.
- **Un cheminement piéton continu d'une largeur minimum d'1,40m doit être maintenu.**
- **Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoi que ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse en plein air.**

La présente autorisation ne permet pas la fixation de dispositifs sur la voie publique.

L'espace occupé doit être maintenu dans un **bon état de propreté**.

Il est **interdit** de diffuser de la **musique amplifiée** sur l'espace occupé.

Tout câble ou installation **électrique** doit être **protégé** et laissé hors des zones de passage.



Ce document constitue une demande et ne saurait, en aucun cas, valoir autorisation tacite

Date :

Cachet et signature